

INSTANCES ET ACTEURS DU DIALOGUE SOCIAL

DE NOMBREUX ACTEURS DE PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ÉVOLUENT SUR VOS TERRITOIRES. UN CERTAIN NOMBRE SE RETROUVENT AU NIVEAU RÉGIONAL : L'AGENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (**ARACT**), LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (**CARSAT**), LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (**CREFOP**) ET LE COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (**CROCT**).

COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CROCT)

— Réunit l'ensemble des acteurs de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels

— Renforce l'implication des partenaires sociaux dans l'orientation des politiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

- Accompagne les structures pour établir leur déclaration annuelle de données sociales
- Accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie
- Coordonne et développe la prévention des risques
- Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP)

STRUCTURES

AGENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ARACT)

- Amélioration des conditions de travail des salariées et salariés
- Promotion du dialogue et de la concertation sociale
- Interventions généralistes sur les questions relatives au travail, à la gestion des ressources humaines et à l'organisation

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CREFOP)

- Rationalise le pilotage des politiques régionales de l'emploi et de la formation
- Coordonne les politiques d'orientation et de formation professionnelle entre les acteurs
- Adopte le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)
- Établit un bilan régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
- Émet un avis sur le cahier des charges et les conventions Etat-Région organisant le Service public régional de l'orientation (SPRO)

INSTANCES ET ACTEURS DU DIALOGUE SOCIAL

Quelles instances et acteurs du dialogue social dans les territoires et quelle influence sur les employeuses et employeurs de la branche Alisfa ?

Comme employeuses et employeurs du lien social et familial, vous vous insérez dans une branche active concernant la formation professionnelle ainsi que le dialogue social. Elisfa siège ou collabore, à travers l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) avec certaines de ces instances (CROCT, CREFOP) dans l'objectif de promouvoir l'action des adhérentes et adhérents auprès de ces organismes et de défendre une vision singulière de l'emploi sur les territoires.



COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CREFOP)

Déploiement du Cnefop, le Crefop a une Gouvernance quadripartite (Etat, Région, Employeurs, Salariés). Il assure la coordination des acteurs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi. Il est également chargé d'une mission d'évaluation des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation. Il est enfin consulté sur les conventions Etat-Région, Région-Pôle Emploi et sur la carte des formations professionnelles initiales.

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

La Carsat est un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public en relation avec la Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnav) et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). Elles interviennent auprès des structures par l'information des salariées et salariés, en luttant contre la désinsertion professionnelle des personnes malades, par la

COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CROCT)

Le Croct réunit l'ensemble des acteurs de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels. Placé auprès du préfet de région, le Croct est chargé de participer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales sur la santé, la sécurité au travail et les conditions de travail. Il met en place le Groupement Permanent Régional d'Orientation des Conditions de Travail avec les organisations syndicales et patronales, la Carsat et la DIRECCTE. Cet organe est chargé de renforcer l'implication des partenaires sociaux dans l'orientation des politiques régionales de santé, de conditions de travail et de sécurité au travail.

AGENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ARACT)

Déployée par l'Anact dans les régions, l'Aract a un statut de droit privé, est administrée paritairement et est financée par des fonds publics. Elle intervient sur la qualité de vie au travail, l'appui à l'innovation sociale et au développement de nouvelles formes de travail, la santé au travail et la prévention des risques, la prévention des risques psychosociaux, le développement de l'égalité au travail, l'accompagnement des mutations économiques et le développement des compétences. Elle intervient seulement à la demande des employeuses et employeurs et recherche un diagnostic partagé de l'ensemble des acteurs.